

COMMUNIQUE Vigilance Clonage 18

Le secret n'a pas permis à Vigilance Clonage de l'apprendre à temps :

Pendant que tout le monde a les yeux rivés sur le projet de dénaturation du mariage, la honte se cache dans les Chambres de l'Enfer où nos élus se sont activés à faire passer en douce les lois d'Abomination : aujourd'hui, l'embryon se voit réduit à un objet de laboratoire (c'est-à-dire, à un statut inférieur à celui du batracien) :

Le Sénat légitime la recherche sur l'embryon humain sans aucune contrainte désormais : Fond. Lejeune et All. Vita dénoncent la précipitation avec laquelle la proposition de loi autorisant la recherche sur l'embryon humain va être votée dans la nuit du 4 décembre au Sénat. Ce texte bouleverse les conditions de la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires, en supprimant l'interdiction de principe pour y substituer un cadre beaucoup plus large et flou.

Donc : plus de contrôle, ni au plan financier, , ni au plan Bioéthique, ni au plan scientifique, ni au plan politique, ni au plan de l'intérêt thérapeutique. L'unique intérêt qui demeure : l'intérêt abominatoire . De ce point de vue, ce vote est un aveu vraiment inouï, jamais relevé par les intervenants sur la question. Relevons le défi.

Par ailleurs, cette discussion a eu lieu sans que les Français aient été préalablement consultés par des états généraux, comme le prévoit pourtant la loi bioéthique(L1412-1 Code Santé Publique) confirmée au 7 juillet 2011. Cette décision constitue une véritable régression éthique, scientifique, et ontologique. En réalité alliance VITA (comme la fondation Lejeune) qui n' interviennent comme nous que la veille du vote disent le quart de la vérité, alors que tout est déjà joué :

Derrière cette ouverture que le Sénat vote en toute honte, c'est **l'ouverture de la recherche sur le CLONAGE HUMAIN qui est désormais totalement légalisé et possible à TOUS ses stades de développement en France** : une [Abomination de la Désolation , Transgression suprême](#) désormais ouvertement reçue ,que la Loi Bioéthique énonçait pourtant elle - même dans son préambule comme un Crime contre l'Espèce Humaine.

Comment comprendre que [Vigilance Clonage et l'Institut Nazareth](#) aient été les seuls à dénoncer cet aspect substantiel de la question, depuis plus de 10 ans de silence médiatique, ecclésial comme laïc, sur ce sujet apocalyptique ?



Du 3 décembre au 13 janvier, il y a 40 jours pour en prendre conscience.. Bienvenue à un sérieux avertissement ontologique montrant la limite qu'il ne faut pas franchir...